



Que faire pour obtenir la garde exclusive ?

Par **Lyna556**, le **18/02/2018 à 16:40**

Bonjour.

Pour vous évoquer, rapidement la situation. Je ne voyais plus mes enfants depuis 2 ans. Car j'avais des différents problèmes avec mon ex-mari. Nous étions suivis par des assistantes éducatives pour partager la garde des enfants de 2009 à 2013, suite à de multiples conflits (qui ne venait d'ailleurs jamais de moi), les assistants sociales ont refusé catégoriquement de nous suivre encore. Ce qui fait que, mon ex-mari pouvait faire du chantage. Je devais parfois le supplier pendant des mois, pour voir mes enfants. Il les manipulait, racontait énormément de choses fausses. Quand je venais à l'école, ils courraient ils fuyaient, j'étais dévastée, j'avais toujours le coeur anéanti. Je ne connaissais pas mes droits, et ma famille habitait à l'étranger, souvent il menaçait de mort.

Récemment le 5 février (J'ai d'ailleurs pris un avocat qui me suis depuis longtemps auparavant). J'ai reçu une convocation au tribunal des enfants pour une assistance éducation pour ma fille. J'ai tout de suite pris mon avocat pour avoir connaissance de ce dossier. Je pleurais pendant des jours entier. J'ai découvert que ma fille se faisait battre. Et quelle s'était confiée à sa professeur, des coups quelle recevait. Elle à tout révélé, sur le chantage du père etc. Le 1er février, convocation à la gendarmerie, et ma fille a tout nié en bloc (je n'étais pas au courant avant la lettre). Mais après ça, elle s'est confiée de nouveau à sa prof pour dire quelle s'est fait frapper. Quand je l'ai vu jeudi, elle a refusé de me prendre dans ses bras et a dit quelle n'a jamais été frappée. Je ne veux plus qu'il approche ma fille à moins de 10 m. Tant que la procédure n'a pas démarré, il ne peut y avoir aucune, aide pour ma fille. Il a dû lui faire du chantage pour quelle ne parle pas.

Quels sont mes droits ? Je veux absolument récupérer ma fille, j'ai un avocat. Je veux qu'après l'audience elle soit chez moi. Car même à l'audience, elle aura peur, et va mentir, elle a 12 ans.

Merci bien.

Par **Lyna556**, le **19/02/2018 à 10:15**

Bonjour. rnrnTout d'abord merci pour votre réponse. Mon avocat je vais l'appellez ce matin pour vraiment construire un dossier solide, pour récupérer dans l'immédiat la garde de ma fille. Je ne peux malheureusement pas, l'emmener moi chez un Hôpital, car ma fille réside chez son papa. Ce que j'ai négocié avec l'assistante sociale, c'est qu'aujourd'hui elle voit l'infirmière pour constater des blessures, hématomes. Les seules preuves sont les dires de ma fille. Mais les dires de ma fille, je ne sais pas, si ils seront suffisants. Car je conteste qu'elle habite chez son papa, encore. Le mercredi prochain se déroulera, l'audience.rnrnJe vous remercie, de votre réponse, et du temps que vous m'avez accordé.